

2. Les dates et les pourcentages moyens des augmentations de traitements dans la fonction publique du Canada du 1<sup>er</sup> avril 1963 au 31 décembre 1966 sont les suivants:

	Date de Publication	Date d'entrée en vigueur	Augmentation en pourcentage
Catégorie scientifique et professionnelle	20-3-64	1-7-63	4.4%
Catégories administrative et du service extérieur et du soutien administratif	13-8-64	1-10-63	3.2%
Catégories technique et de l'exploitation	14-7-65	1-10-64	7.6%
Catégories technique et de l'exploitation	26-8-65	1-8-65	3.4%
Catégorie scientifique et professionnelle	31-3-66	1-7-65	9% à 11%
Catégorie scientifique et professionnelle	31-3-66	1-7-66	3.0%
Catégories administrative et du service extérieur et du soutien administratif	8-9-66	1-10-65	1.5%
Catégories administrative et du service extérieur et du soutien administratif	8-9-66	1-10-66	4.0%
Catégories technique et de l'exploitation	1-12-66	1-10-66	7.0%

La moyenne pondérée de l'augmentation des taux de rémunération de tous les employés de la fonction publique pour chaque année de la même période est la suivante:

1963	—	1.8%
1964	—	3.1%
1965	—	7.7%
1966	—	5.7%

Au cours de 1967, 1968 et 1969, les augmentations de traitements furent accordées au moyen de conventions collectives qui furent signées du 29 avril au 13 décembre 1968, et du 23 février au 4 novembre 1969. Ces augmentations de traitements entrèrent en vigueur les 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre de ces années, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1967.

Si l'on exclut une augmentation intérimaire de 3% dont l'employeur a pris l'initiative avant que les négociations ne commencent, la moyenne générale des augmentations de taux accordées au cours des années couvertes par la négociation collective est la suivante:

1967	—	7%
1968	—	7%
1969	—	5½%

[L'hon. M. Drury.]

3. Le pourcentage moyen cumulatif de l'augmentation du niveau des salaires dans la Fonction publique du Canada actuellement par rapport au niveau des salaires le 1<sup>er</sup> avril 1963 est 48.2%.

#### L'AUGMENTATION DES SOLDES DES MILITAIRES

Question n° 273—L'hon. M. Lambert:

1. A quelle date a-t-on accordé la dernière augmentation générale des traitements aux membres des forces armées du Canada avant le 1<sup>er</sup> avril 1963, à quelle date est-elle entrée en vigueur et quel a été le pourcentage d'augmentation?

2. A compter du 1<sup>er</sup> avril 1963, quelles sont les dates (annonce et entrée en vigueur) de toutes les augmentations générales de traitements accordées aux membres des forces armées du Canada et à quel pourcentage s'élevait, en moyenne, chacune de ces augmentations?

3. Quel pourcentage moyen cumulatif actuel d'augmentation représente le niveau de traitement aux membres des forces armées du Canada comparativement au niveau du 1<sup>er</sup> avril 1963?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. L'augmentation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1962, en vertu du décret C.P. 1963-1/735 du 14 mai 1963, et la moyenne d'augmentation s'élevait à 2.6 p. 100.